



Traduction et interprétariat

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DEVIS : Toute commande doit faire l'objet d'un devis (transmis par courrier électronique ou télécopie) portant la mention « bon pour accord ». Les devis de traduction sont établis sur la base d'un examen des documents fournis par le client ; tout devis élaboré sans analyse préalable n'est fourni qu'à titre indicatif et ne fait donc pas l'objet d'un engagement de la part d'A4 Traduction.

Les devis d'interprétariat ne comprennent pas les frais éventuels de transport et hébergement de l'interprète, à la charge du client.

L'acceptation du devis vaut acceptation sans réserve des présentes conditions de vente.

MODIFICATION D'UNE COMMANDE : Toute modification de la commande, une fois le devis accepté par le client, fera l'objet d'une analyse de la part d'A4 Traduction. Si la modification est jugée recevable, un nouveau devis sera établi. La société se réserve le droit de reporter le délai de livraison en fonction du nouveau volume de mots (à traduire ou à transcrire) ou des disponibilités de l'interprète.

FACTURATION : Le montant minimum de facturation est de 150 € HT par langue de traduction (langue cible), sauf pour les traductions assermentées.

PRESTATIONS REGLEES A LA COMMANDE :

- Toute commande d'un nouveau client
- Toute commande d'un particulier
- Toute traduction dont le délai de livraison est inférieur à 24 heures (A4 Traduction ne peut garantir une révision approfondie des traductions à livrer dans un délai inférieur à 24 heures par tranche de 3000 mots.
- Traductions assermentées
- Toute prestation d'interprétariat

DELAIS DE LIVRAISON :

- **Traduction non assermentée :** A4 Traduction s'engage à respecter les délais de livraison convenus avec le client, préalablement informé des capacités des traducteurs (soit environ 3 000 mots par jour) ou des transcripteurs (60 minutes par jour)
- **Traduction assermentée :** Le délais des traductions assermentées étant liés aux disponibilités des traducteurs experts, A4 Traduction établit un délai de livraison (par courrier suivi ou lettre recommandée) allant de 5 à 15 jours ouvrés en fonction des langues de traduction. Ce délai est

établi à titre indicatif, A4 Traduction étant tributaire de la poste et n'étant nullement responsable des retards postaux éventuels.

CONTESTATIONS : Le client dispose de 10 jours ouvrés pour signaler toute anomalie concernant la traduction ou la mise en page en retournant – une fois surlignés et commentés les passages qui lui semblent problématiques - le document à A4 Traduction, qui veillera à effectuer gratuitement les corrections dues.

ANNULATIONS :

- **Annulation du fait du client :**

- **Prestation de traduction :** En cas d'annulation intervenant lors de la réalisation des travaux de traduction ou transcription, A4 Traduction facturera le client au prorata du volume de mots traduits ou transcrits au moment où le traducteur ou le transcripateur en est averti. Aucune annulation sera acceptée si les travaux ont déjà été complétés.
- **Prestation d'interprétariat :** Toute prestation annulée après règlement est due dans son intégralité.

- **Annulation du fait de l'interprète :** En aucun cas A4 Traduction ne pourra être tenue pour responsable des indisponibilités des interprètes. A4 Traduction s'engage soit à remplacer l'interprète défaillant lorsque c'est possible, soit à rembourser au client la totalité du montant de la prestation.

REGLEMENT : Le règlement s'effectue au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation, sauf dans les cas où un règlement à la commande s'avère obligatoire.

A4 Traduction se réserve le droit de suspendre toute prestation ou livraison tant que le client n'aura pas réglé les sommes dues.

CONFIDENTIALITE ET DEONTOLOGIE : A4 Traduction s'engage à respecter et à faire respecter la confidentialité des documents transmis et à ne divulguer aucune information à des tiers. A4 Traduction pourra crypter les échanges de documents numériques avec ses traducteurs. A4 Traduction s'engage également à respecter les règles de déontologie de la profession.

GARANTIES : A4 Traduction a souscrit une assurance Responsabilité Civile (Aviva n°73502885) couvrant tous préjudices, y compris aux documents confiés, jusqu'à concurrence de 150 000 € par sinistre et par an.

LITIGES : En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Nanterre (92) sera seul compétent.



A4 TRADUCTION 17, rue du Dr Marc Bombiger, 92150 Suresnes – F.

Tel : + 33 (0)1 80 92 56 40 Fax : + 33 (0)1 80 92 56 43

Email : a4traduction@a4traduction.com - A bientôt sur www.a4traduction.com

SARL au capital de 20 000 €, RCS Nanterre 2007B0786 - SIRET : 501 102 487 00011 - N°TVA intracommunautaire : FR18 501 102 487